

Tarifs mensuels 2026

CCN de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie-
Traiteur, Poissonnerie (détail et gros), Ecailler,
traiteur de la mer (IDCC 3254)

Adhésion individuelle facultative TNS et ayants droit

À compter du 1^{er} janvier 2026

Les cotisations suivantes sont applicables à tous les salariés liés par un contrat de travail du **secteur professionnel spécifique de la Boucherie**.

Cotisations pour les TNS et ayants droit de TNS affiliés au régime général

Âge du bénéficiaire	Base		Options	
	Régime Général	Régime local	Option 1	Option 2
Moins de 26 ans	48,61 €	30,15 €	13,95 €	19,16 €
De 26 à 30 ans	55,35 €	34,30 €	16,97 €	23,13 €
De 31 à 40 ans	67,66 €	41,96 €	21,62 €	27,77 €
De 41 à 45 ans	76,88 €	47,69 €	26,22 €	30,83 €
De 46 à 50 ans	86,12 €	53,42 €	29,31 €	33,95 €
De 51 à 55 ans	95,39 €	59,09 €	32,41 €	38,58 €
De 56 à 60 ans	109,17 €	67,71 €	37,05 €	43,23 €
De 61 à 71 ans	133,81 €	82,95 €	46,31 €	53,99 €
72 ans et plus	163,03 €	101,06 €	55,59 €	66,34 €